

PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

2016-03-07

À UNE SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal, tenue à 19 h le 7 mars 2016 à la salle du conseil au 3115, chemin Capelton, North Hatley

SONT PRÉSENTS la conseillère et les conseillers suivants : Madame Sylvie Cassar, Messieurs Claude B. Meilleur, Patrick Clowery, Jacques Bogenez, Guy Larkin et Vincent Fontaine,

FORMANT QUORUM sous la présidence du maire Monsieur Martin Primeau

EST AUSSI PRÉSENTE Liane Breton, directrice générale

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 1^{er} février 2016
4. Suites du procès-verbal du 1^{er} février 2016
5. Période de questions des citoyens et visiteurs
6. Demande de dérogation n° 2016-001
7. Adoption du règlement n° 2016-02 relatif au zonage
8. Adoption du règlement n° 2016-03 relatif aux permis et certificats
9. Demande à la ville de Sherbrooke- chemin Haskell Hill
10. Participation au programme PIIRL (Plan d'intervention en infrastructures routières locales)
11. Nomination au comité consultatif en urbanisme
12. Mandat Sentiers Boréals – Pacte rural MRC
13. Mandat future entente avec Groupe Hatley inc.
14. Demande de subvention Madame Lise Gardner
15. Liste de vente pour non-paiement des taxes
16. Offre au Club de Golf – fermeture du chemin Highland
17. Adoption des comptes à payer
18. Correspondance
19. Divers
20. Clôture de la séance

16-03-07.01

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire constate le quorum à 19 h et déclare la séance ouverte.

16-03-07.02

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES BOGENEZ

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit adopté et approuvé tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

16-03-07.03

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 1^{ER} FÉVRIER 2016

IL EST PROPOSÉ PAR PATRICK CLOWERY

ET RÉSOLU le procès-verbal du 1^{er} février 2016 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

16-03-07.04

SUITES AU PROCÈS-VERBAL DU 1^{ER} FÉVRIER 2016

Aucune suite

PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

16-03-07.05

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS ET VISITEURS

Monsieur Gaston Béland du 84 rue de la Chaumière demande la raison du refus de la municipalité concernant la demande de dérogation n° 2016-001. Monsieur Primeau explique à Monsieur Béland les raisons du refus de la municipalité.

16-03-07.06

DEMANDE DE DÉROGATION N° 2016-001

ATTENDU QU'une demande de dérogation a été déposée au comité consultatif d'urbanisme pour une propriété située au 84, rue de la Chaumière soit le lot n° 2 340 795;

ATTENDU QUE la demande consiste à la subdivision d'un lot ayant un front sur la rue de la Chaumière et ayant une largeur sur la ligne avant de 35 mètres;

ATTENDU QUE le résultat de la subdivision serait la création de deux (2) lots ayant une largeur de 17,5 mètres sur la ligne avant alors que la réglementation exige une largeur de 25 mètres mesurés sur la ligne avant;

ATTENDU QUE les membres du comité consultatif ont pris en considération l'ensemble du projet dans leur analyse du dossier;

ATTENDU QUE les membres du comité prennent en considération que le terrain est desservi par le service d'égout de la municipalité :

ATTENDU QUE les membres du comité consultatif demandent que le demandeur dépose un document écrit et signé par les voisins indiquant qu'ils acceptent le projet;

PAR CONSÉQUENT IL EST PROPOSE PAR VINCENT FONTAINE

ET RÉSOLU QUE les membres du conseil municipal refusent d'accorder cette dérogation mineure n° 2016-001;

ET RÉSOLU QUE les membres du conseil municipal verront à mandater le comité consultatif en urbanisme afin de revoir les normes de lotissement dans les culs-de-sac par réglementation.

ADOPTÉE À MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

16-03-07.07

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 2016-02 RELATIF AU ZONAGE

IL EST PROPOSÉ PAR VINCENT FONTAINE

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal adopte le second projet du règlement n° 2016-02 modifiant le règlement de zonage n° 2000-08.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

16-03-07.08

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 2016-03 RELATIF AUX PERMIS ET CERTIFICATS

IL EST PROPOSÉ PAR VINCENT FONTAINE

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal adopte le règlement n° 2016-03 modifiant le règlement de permis et certificats n° 2000-11.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

16-03-07.09

DEMANDE A LA VILLE DE SHERBROOKE – CHEMIN HASKELL HILL

ATTENDU QUE plusieurs citoyens ont émis des plaintes concernant la fermeture hivernale du chemin Haskell Hill sur le territoire de la ville de Sherbrooke;

ATTENDU QUE la configuration et la conception sont en tout point conformes selon les normes du Ministère des Transports du Québec;

ATTENDU QUE le conseil désire demander à la ville de Sherbrooke d'ouvrir la section fermée du chemin Haskell Hill sur leur territoire en période hivernale afin que les citoyens aient accès en tout temps;

PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR GUY LARKIN

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal du Canton de Hatley demande à la ville de Sherbrooke d'ouvrir la section fermée du chemin Haskell Hill sur le territoire de celle-ci en tout temps.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

16-03-07.10

PARTICIPATION AU PROGRAMME PIIRL (PLAN D'INTERVENTION EN INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES)

ATTENDU l'opportunité de participer au programme PIIRL et ainsi obtenir une subvention pour nos routes pour les 5 prochaines années;

ATTENDU QUE la municipalité doit se positionner à la suite des recommandations de la firme d'ingénierie engagée par la MRC pour ce programme;

ATTENDU QUE si la municipalité veut participer à ce programme de subvention d'une somme possible de un million deux cent quarante-trois mille dollars (1 243 000 \$) le tout à raison d'une participation de la municipalité de vingt-cinq pour cent (25 %) soit d'un montant de trois cent dix 310 750 \$ le tout sur une période de 5 années (62 150 \$ par année), elle doit s'engager formellement;

PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR CLAUDE B. MEILLEUR

ET RÉSOLU QUE la municipalité accepte ce programme de subvention PIIRL et s'engage à mettre une somme de 310 750 \$ sur ses infrastructures soit 62 150 \$ par année pour les 5 prochaines années;

ET RÉSOLU QUE la municipalité mandate le maire et la directrice générale à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents rattachés à ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

16-03-07.11

NOMINATION COMITÉ CONSULTATIF EN URBANISME

ATTENDU QUE la municipalité doit nommer les membres du comité consultatif d'urbanisme en conformité avec le règlement n° 2014-16 relatif à la composition d'un comité consultatif d'urbanisme;

ATTENDU QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme ont en alternance des mandats de deux (2) ans tel que prévu à l'article 2.6 du règlement n° 2014-16;

PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE CASSAR

PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

ET RÉSOLU QUE la municipalité du Canton de Hatley nomme les membres suivants au comité consultatif d'urbanisme en ce jour du 7 mars 2016 pour un mandat se terminant le 5 mars 2018:

Monsieur Jacques Bogenez, conseiller
Madame Mia Pascale, citoyenne
Monsieur Denis Beaulieu, citoyen

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

16-03-07.12

MANDAT SENTIERS BORÉALS – PACTE RURAL MRC MEMPHRÉMAGOG

ATTENDU QUE la municipalité, ayant reçu une offre de service de la part de la firme Sentiers Boréals relative à un mandat d'aménagement de sentiers multifonctionnels phase 2 sur les terrains de la municipalité, le tout en complément de la phase 1 déjà aménagée sur le chemin Kingdom et complétée par Sentiers Boréals;

ATTENDU QUE la municipalité, ayant reçu la subvention du Pacte rural de la MRC Memphrémagog, soit une somme de dix mille dollars (10 000 \$), désire donner un mandat d'aménagement à la firme Sentiers Boréals, offre de service en date du 11 septembre 2015;

PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR CLAUDE B. MEILLEUR

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal donne le mandat à la firme Sentiers Boréals pour un mandat d'aménagement de sentiers multifonctionnels sur les terrains de la municipalité selon l'offre datée du 11 septembre 2015 pour un montant de 20 431,06 \$ taxes incluses montant pris dans le poste budgétaire compte immobilisations Parcs et terrains de jeux n° 02-701-50-720.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

16-03-07.13

MANDAT FUTURE ENTENTE AVEC GROUPE HATLEY INC.

ATTENDU QU'À la suite de la mise en demeure effectuée le 2 février dernier relative à des vices cachés du bâtiment sis au 4785, chemin Capelton et que, dans le but de ne pas aller en justice pour vices cachés, il y a lieu d'avoir une entente avec le Groupe Hatley inc.;

ATTENDU QUE la municipalité doit mandater les signataires pour cette entente à intervenir entre elle et le Groupe Hatley inc.;

PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES BOGENEZ

ET RÉSOLU QUE le préambule fait partie intégrante de la résolution;

ET RÉSOLU QUE la municipalité autorise le maire et la directrice générale à signer pour et au nom de la municipalité tout document inhérent à ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

16-03-07.14

DEMANDE DE MADAME LISE GARDNER

ATTENDU la demande de subvention d'un montant de trois mille six cents dollars (3 600 \$) de Madame Lise Gardner responsable de la chorale *Le Chœur du Canton de Hatley* pour l'activité prévue en 2016;

PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

ATTENDU QUE la demande de cette subvention s'avère indispensable pour la Chorale vu le nombre accru de répétitions et de préparation ainsi que le travail de secrétariat requis pour les inscriptions;

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES BOGENEZ**

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal du Canton de Hatley accepte de donner la somme de mille dollars (1 000 \$) pour les deux concerts de l'année 2016 soit cinq cent dollars (500 \$) pour le premier concert prévu au mois de mai et cinq cent dollars (500 \$) pour le concert prévu à l'automne.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

16-03-07.15

LISTE POUR NON-PAIEMENT DES TAXES

ATTENDU QUE la MRC Memphrémagog a adopté le règlement 1282 par lequel elle permet la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes ;

ATTENDU QUE selon les articles 1022 et suivants du *Code municipal du Québec*, il faut ajouter un délai de trois (3) mois aux dates mentionnées à ces articles ;

ATTENDU QUE l'état prévu à l'article 1023 dudit *Code municipal du Québec* doit être présenté à la MRC Memphrémagog ;

ATTENDU QUE la liste de vente d'immeubles pour défaut de paiement de taxes 2016 se lit comme suit :

Nom	Lot	Arrérages				
		2016	2015	2014	Intérêts	Total
Charland Jean-Guy Lawrence Sylvie	4 029 981	891.13	950.46	90.00	61.30	1 992.89

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR PATRICK CLOWERY**

ET RÉSOLU QUE la municipalité du Canton de Hatley approuve la liste de vente d'immeubles pour défaut de paiement de taxes pour les années 2014-2015-2016 avec un taux inchangé de 16 % d'intérêt pour chacune des années;

QUE la municipalité mandate Madame Liane Breton, directrice générale ainsi que Madame Annie Deshaies, adjointe à la trésorerie afin de représenter la municipalité à la MRC Memphrémagog pour la vente pour défaut de paiement de taxes le 9 juin 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

16-03-07.16

OFFRE AU CLUB DE GOLF – FERMETURE DU CHEMIN HIGHLAND

ATTENDU la demande du Club de Golf que la municipalité rétrocède le chemin Highland au bénéfice des joueurs et du Club de Golf;

ATTENDU QUE la demande de cette rétrocession de terrain a pour effet l'obligation de construire une aire de virage sur le chemin Highland;

ATTENDU QUE la demande de cette rétrocession de terrain a une valeur monétaire et des travaux à exécuter;

ATTENDU QUE la municipalité devra investir et mettre aux normes une bonne partie du chemin Highland qui présente des problématiques d'égouttement des eaux pluviales;

ATTENDU la problématique soulevée par notre firme d'assurances relative à la responsabilité civile quant à la circulation automobile, cyclable et piétonne et engage, par le fait même, la municipalité au niveau de la sécurité des usagers;

**PROCÈS-VERBAL
CANTON DE HATLEY**

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE CASSAR**

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal du Canton de Hatley accepte de rétrocéder une partie du chemin Highland pour une somme de vingt-cinq mille dollars (25 000 \$) avec comme obligation de la part du Club de Golf de construire à ses frais une aire de virage selon les normes réglementaires municipales et de consentir en faveur de la municipalité une servitude réelle de passage piétonnier le long de la ligne ouest de la propriété appartenant au Club de Golf.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

16-03-07.17

ADOPTION DES COMPTES À PAYER

La liste des chèques est remise à tous les membres du conseil municipal

NOS CHÈQUES FOURNISSEURS	MONTANT
201600070 à 201600159	663 396,57 \$
Salaires Février 2016	18 958,08 \$

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR GUY LARKIN**

ET RÉSOLU QUE la secrétaire-trésorière procède au paiement de ces comptes le 8 mars 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

16-03-07.18

CORRESPONDANCE

Madame Lise Gardner
Le Circuit des Arts Memphrémagog
Groupe Hatley inc.

16-03-07.19

DIVERS

Aucun point

16-03-07.20

CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, Claude B. Meilleur propose la clôture de la séance à 19 h 21.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Je, Martin Primeau, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il convient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Martin Primeau
Maire

Liane Breton
Directrice générale